



Réseau des AMAP MP

ATELIER AIDE AUX PRODUCTEURS 2010

Document initial base de la réflexion

Ce document a été établi, suite à deux séances de travail :

- Celle du jeudi 6 mai 2010 à Pibrac

Présents :

Producteurs : Nicolas AUBOUY - Lionel COURTIN - Alexandre ODORICO
Christine et Laurent RONCATO

Consommateurs : Maurice PARIS (*pilote de l'Atelier et rédacteur*) - Olivier PIGOUNIDES

- Celle du samedi 22 mai 2010 à Martres Tolosane

Présents :

Producteurs : Pierre BAUDEAN - Thomas FAURE - Sylvie et Denis BELLONCLE
Jonathan SENECHAL - France MIEGEMOLLE

Consommateurs : Maurice PARIS

Chaque PRODUCTEUR du Réseau est invité à remplir et à nous retourner, s'il le souhaite, les 2 tableaux en fin du présent document.

OBJET DE L'ATELIER

L'atelier « Aide aux producteurs 2010 » a pour objet de réfléchir sur les informations, outils (organismes publics ou autres, bases de données, procédures,...) susceptibles de répondre aux demandes des producteurs entrant (ou candidats) dans le réseau Amap Midi-Pyrénées pour leur faire bénéficier de toute l'expérience des producteurs du Réseau. Il a, par suite, pour objet de définir les actions pour recueillir ces informations.

ECHANGE D'IDEES

Préambule : ayant préparé la présente réunion j'ai mis en annexe, des éléments de réflexion qui me paraissent utiles au débat.

1°) Aide à l'installation

- Aides pour l'achat de matériels: ex de l'aide pour l'achat des serres présenté par Ch Roncato qui a du s'inscrire dans un une OP -organisation de producteurs- du Lot et Garonne (la seule du coin) pour bénéficier de l'aide.

Question 1 : faire une liste des aides possibles par organisme ? les producteurs présents répondent plutôt « oui ».

- Conseils pour matériels : Le producteur référent doit jouer pleinement son rôle de conseil en la matière. Le forum de discussion inter-producteurs du Réseau est là pour recueillir des messages de recherche de matériels et des demandes de conseils. L'expérience des producteurs du Réseau s'exprime par ce biais.

Question 2 : Faut il garder la mémoire de ces échanges (établir une base de données sur le site informatique)? les producteurs présents sont partagés.

Question 3 : Faut il un lien mail avec le service information d'autres organismes (tel ERABLE par exemple) ainsi les messages relatifs à la recherche de matériels (par exemple) pourraient être partagés . les producteurs présents sont partagés.

- Aides globales à l'installation : des organismes publics proposent des aides à l'installation : sont cités Conseil Régional (CR), Conseil Général (CG) (un consultant par canton, Mr Conquet Joseph pour canton « Pibrac » du 31) , ADEAR, les Syndicats, Chambre d'agriculture (CA),..

LE CIVAM 31 a un projet de création d'une couveuse d'activités agricoles sur le 31.

Je cite l'exemple d'une couveuse d'entreprises en Béarn (voir annexe ci-après)

Question 4 : faire une liste des aides possibles par organisme avec leurs coordonnées et les noms des personnes à contacter ? les producteurs présents répondent plutôt « oui ».

2°) Informations sur les produits (paillage, fumiers, semences/plans, ...

- Le producteur référent doit jouer pleinement son rôle de conseil en la matière. Le forum de discussion inter-producteurs du Réseau est là pour recueillir des messages relatifs aux produits et des demandes de conseils. L'expérience des producteurs du Réseau s'exprime par ce biais.

Question 5 : Faut il garder la mémoire de ces échanges (établir une base de données sur le site informatique) ? les producteurs présents répondent plutôt « non ».

Remarque : Sans base de données, il appartient à chaque producteur du Réseau d'archiver les informations qu'ils souhaitera conserver.

3°) Informations sur les pratiques de culture

- Il y a le référentiel cultures qui est remis à tout nouveau producteur.
Question 6 : faut il faire vivre ce document ? les producteurs présents pensent qu'il se suffit en lui même et qu'il faut simplement le compléter au cas par cas. Une révision annuelle devrait suffire.
Le producteur référent doit jouer pleinement son rôle de conseil en la matière. Le forum de discussion inter-producteurs du Réseau est là pour recueillir des messages au sujet des cultures et des demandes de conseils. L'expérience des producteurs du Réseau s'exprime par ce biais.
Question 7 : Faut il établir une base de données sur le site informatique ? les producteurs présents lors de la 1° réunion répondent plutôt « non », ceux présents lors de la 2° réunion sont partagés.

Remarque : Sans base de données, il appartient à chaque producteur du Réseau d'archiver les informations qu'ils souhaitera conserver.

- Des conseils relatifs aux cultures peuvent être obtenus à la CA : Le nom de Laurence ESPANIAC, coordinatrice maraîchage, à la CA est cité. Le nom de Sylvain COLLET, interlocuteur des BIO, à la CA est cité, à la MSA : Le nom de Mr CALLEJA (MSA-arboriculteurs) est cité.
Question 8 : faut il faire une liste de tous les organismes (avec le nom des personnes) aptes à répondre aux questions relatives aux pratiques de culture ?

4°) Formation

- Tous les producteurs présents s'accordent à souligner l'aspect capital d'une formation de base préalable mais aussi d'une expérience de 2 à 3 ans en production avant de se lancer en Amap (voir remarque ci-après).
Proposition 1: Faire la liste des organismes de formation initiales (lycées agricoles, formation adultes,..) pour les candidats jugés pas assez formés initialement.
- comment favoriser cet « apprentissage » ?
Il y a le cas idéal du producteur Amap qui peut embaucher le candidat
Il y a les « couveuses » : est cité le projet de couveuse du CIVAM 31, la couveuse en Béarn (voir annexe) ; l'ANPE est citée pour dire qu'elle n'offre que des stages de 15 jours !
La Chambre d'Agriculture est citée pour dire qu'il faudrait faire le point.
Proposition 2: Faire la liste des organismes (et détailler les possibilités qu'ils offrent en la matière) avec leurs coordonnées et les noms des personnes à contacter.

remarque : : il peut y avoir des exceptions comme par exemple un fils de producteur « encadré » par son père. Une Amap doit-elle pouvoir amortir un certain manque de professionnalisme du producteur ? La grande majorité des participants répond par la négative.

Question 9 : Peut on imaginer des relations entre le Réseau et les CIVAM (AFOG) pour le financement d'une formation « producteur amap » ?

Question 10 : Peut on imaginer des relations entre le Réseau et La CDOA (Commission départementale d'orientation agricole) ?

5°) Aides juridiques, gestion, comptabilité

Sont cités : MSA (droit du travail, ..) // les Syndicats // Chambre d'Agriculture // FRAB (fédération régionale agriculture Bio) // Conseil régional // l'AFOG (association pour la formation comptabilité et Gestion)

Il existe des cabinets privés (voir annexe)

Proposition 3 : faire la liste des organismes avec leurs coordonnées et les noms des personnes à contacter.

6°) Vente directe

- La Chambre d'Agriculture a un programme départemental sur les circuits courts (Mme Marion Berges)

Un des participants souligne l'importance de la vente directe pour lui car il en a besoin pour un complément de ressources. Les CIVAM sont cités.

ANNEXE :

Les aides à l'installation :

La FNSEA a un dispositif PPP (parcours personnalisé de professionnalisation).

ADEAR et la CONF (Confédération paysanne) aide à l'installation de porteurs de projets, généralement hors DJA (dotation jeune agriculteur). Réseau de 100 tuteurs environ dans la région Midi-Pyrénées.

Pour la région Midi-Pyrénées, il y a ADEAR-CONF sur le 32, 12,81,09,82 , la CONF sur le 31 et ADEAR sur le 46. Il font des diagnostics sur les projets.

Le Conseil Régional (CR) et les Conseils généraux (CG) ont aussi des aides à l'investissement hors DJA.

Le Point Info Installation (P I I) est un passage obligé pour obtenir des aides à l'installation. Mais ce P I I n'est pas neutre syndicalement parlant. Donne-t-il des infos neutres aux porteurs de projets?

Les Comités départementaux à l'installation (C D I) pilotés par la DDEA a un rôle consultatif.

Les Commissions cantonales de la SAFER : rôle consultatif et le Conseil d'administration régional (C A R) décide des attributions.

Les Commissions départementales d'orientation agricole (C D O A) pilotées par les Préfets. Dans ces commissions les collectivités locales ont également droit de vote. (Mr Hebrard, Conseiller général, y siège)

La FRAB (fédération agriculture Bio) aide à l'installation les agriculteurs bio.

Le CIVAM avec son projet de couveuse d'activités agricoles en 31.

Je suis en contact avec des responsables de la couveuse d'entreprises du Béarn. Ils ont constitué un association de producteurs déjà installés. Ils permettent l'accès à la terre et le jeune producteur peut vendre sa production tout en gardant le RMI. (le RSA maintenant).

N0m du producteur	Question 1	Question 2	Question 3	Question 4	Question 5	Question 6	Question 7	Question 8	Question 9	Question 10

Nom du producteur	Proposition 1	Proposition 2	Proposition 3